

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 MAI 2011

- n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950

M. Hans Werhonig (UDC) résume le postulat ci-après :

"Je demande que le Conseil communal établisse un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950.

Aujourd'hui, la Ville est confrontée à deux dossiers qui seront difficiles à résoudre :

- *Le premier est celui de la décharge de Châtillon dont les coûts d'assainissement pourraient atteindre au final pour la Ville une dépense de 50 à 100 millions de francs.*
- *Le second est celui de la société Anura SA qui a acheté à la Commune, en 2007, le terrain du parking de Sainte-Thérèse et qui, aujourd'hui, demande à la Ville la prise en charge de la dépollution du site et avance une valeur litigieuse de 4,6 millions de francs, avec un intérêt de 5 %.*

Gouverner, c'est prévoir et agir vaut mieux que réagir. En établissant un registre de tous les sites pollués qui ont servi comme dépôts de déchets ou autres dès 1950, la Ville se donne les moyens d'éviter de telles surprises.

En même temps, ce registre des sites pollués permettra de planifier des mesures de dépollution judicieuses, avec comme objectif de renforcer la sécurité de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

En outre, grâce à un tel inventaire, la Ville se mettra en position d'agir contre des tiers qui, par leur négligence, ont très fortement pollué certains sites."